

Initiatives ministérielles

rence de limitation, en limitant les dépenses par comité, et en multipliant à l'infini le nombre de comités, mais cela ne trompe personne. Mais l'existence de deux comités référendaires, un pour le «oui» et l'autre pour le «non», est essentielle pour un minimum de cohérence. Autrement, nous allons assujettir toute la démarche à la loi de la jungle. Ce sera un pique-nique incroyable, monsieur le Président.

Ce sera un triste spectacle que de voir ces milliers de comités qui vont être formés, parfois par des personnes qui vont se séparer le gâteau en fonctions stratégiques. Ce sera un spectacle pitoyable de voir ces milliers de comités qui vont se former partout dans l'ensemble du Canada, on ne sait pourquoi, car s'il n'y a pas deux sortes de comités autour du «oui» ou du «non», les positions ne seront pas claires. Ça va être l'équivoque, la confusion, et je ne pense pas que quiconque ait à gagner quoi que ce soit de la confusion quand il s'agit de prendre une décision aussi fondamentale.

Pour conclure, bien sûr, je veux confirmer que nous allons appuyer la motion.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je ne peux manquer l'occasion de regarder les motions qui ont été déposées par le député de Jonquière et de lui dire que, comme lui, nous pensons que c'est fondamental quant à la valeur démocratique de l'exercice potentiel. C'est évident que si on décide de ne pas suivre les règles minimales de démocratie dans ce projet de loi, je suis convaincu que le député de Jonquière, tout comme nous, s'élèvera contre une mesure qui serait antidémocratique et illégitime. Le vrai test pour le député de Jonquière se produira au moment du vote final, à savoir si ses collègues appuieront ses amendements ou non. S'il ne réussit pas à convaincre son gouvernement, j'espère qu'il ne voudra pas être complice d'une démarche qu'il qualifie lui-même d'antidémocratique.

Monsieur le Président, c'est évident que la seule façon d'avoir un référendum avec une certaine équité, c'est obligatoirement dans l'établissement de deux camps. C'est évident que de dire qu'il pourrait y avoir des centaines et des centaines, voire même des milliers de comités qui seraient à peu près de tous les bords, tous les côtés, il n'y a personne qui peut s'imaginer dans quelle foire d'empoigne ce référendum pourrait se tenir. Imaginez-vous que tous les groupuscules au pays pourront décider de former leurs propres comités. Chaque homme d'affaires pourrait créer son comité. On pourrait assister à la création du comité Paul Desmarais, on pourrait assister à la création du comité Guy Saint-Pierre. Donc, chaque homme d'affaires voudra avoir son propre comité.

La réalité, monsieur le Président, c'est que cela n'aura aucun sens. J'espère que le gouvernement réalise que s'il ne se donne pas des règles civilisées, il n'y a personne qui va prendre l'exercice au sérieux. J'ai même un de mes collègues qui recommanderait un comité pour l'ancien collègue du député de Jonquière, M. Gravel et un comité Michel Cogger. Finalement, c'est à l'infini le nombre de comités et le genre de comités que l'on pourrait avoir. C'est évident qu'il n'y a personne qui pourrait prendre une démarche comme celle-là au sérieux. Donc, si le gouvernement veut se couvrir de ridicule, il n'ont qu'à continuer dans le sens qu'ils sont partis.

La beauté de la Loi référendaire québécoise, c'est que tous les participants à l'exercice démocratique en ont reconnu l'équité. La réalité, c'est que le soir même du résultat, alors même que le gouvernement souverainiste avait perdu son référendum, ils ont reconnu la valeur démocratique du résultat. Tout le monde acceptait les règles du jeu. Et c'est cela qui a été extraordinaire finalement, et quand je dis extraordinaire, je ne commente pas le résultat, mais la démarche démocratique. À cette époque, même le résultat, je le trouvais extraordinaire. Mais ce que je dois vous dire, monsieur le Président, c'est que tous les acteurs dans ce débat-là se sont entendus sur la justice et sur l'équité du processus.

Ici, le processus est bien mal parti. Il n'y a personne dans ce Parlement, sauf le leader du gouvernement et quelques-uns qui veulent utiliser cela à des fins politiques plutôt qu'à des fins réelles ou avec des motifs d'État, on s'aperçoit que les gens ne prennent pas cette démarche au sérieux. Même le chef du Parti libéral, qui avait lui-même proposé l'idée référendaire, a été obligé d'admettre que les règles édictées sous l'empire de cette loi-ci sont antidémocratiques. Cela a été ma surprise d'entendre, par exemple, que même si c'était antidémocratique, il était prêt à voter en faveur quand même. Cela m'a inquiété un peu à la conférence de presse et je sais que le député de Jonquière a tenu des propos un peu semblables, et là je me demande jusqu'à quel point il a la conscience élastique.

Mais, monsieur le Président, on parle par exemple de la loi référendaire québécoise et des principes qui l'ont guidée: premièrement, les comités parapluies; deuxièmement, limitation des dépenses. Il est évident qu'en démocratie, dans les valeurs démocratiques canadiennes, on a convenu que pour se faire élire à la Chambre des communes, on ne pouvait pas laisser les gens dépenser million par-dessus million. On ne voulait pas accepter la jungle américaine où chacun est obligé de se faire. . . les campagnes sont tellement chères, qu'on devient victimes des